

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26158
---	--	----------------------------

SEANCE du : **14 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Don aux Archives Municipales

Document annexé et présenté en séance.

Les Archives Municipales conservent et valorisent la mémoire collective de la commune. Les dons d'archives privées (documents familiaux, photographies, correspondances, objets liés à l'histoire locale, etc.) enrichissent ce patrimoine.

Madame BEALU désire faire un don aux Archives Municipales.

Dans ce cadre, une convention de don est signée pour définir les modalités de dons d'archives privées aux Archives Municipales.

Il s'agit d'un ensemble documentaire ayant servi à la réalisation de l'exposition du centenaire de l'école René Héry, 1890-1990 et des documents relatifs à l'incendie de l'école le 25 février 1983.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** le don présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN

Le Maire,

 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_158-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2026
 Date de réception préfecture : 17/09/2026